

Vous travaillez dans le secteur des scieries de marbres? Votre salaire va augmenter !

Pourquoi est-ce que ma salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus cher (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} janvier 2018.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention : les salaires minimums de votre secteur seront augmentés. Si vous gagnez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie), votre salaire ne sera pas nécessairement augmenté. Ce sont les accords ou les habitudes de votre entreprises qui détermineront s'il augmente ou pas.

<i>Salaires (38h/semaine)</i>	
Groupe 1	12,9297
Groupe 2	13,4460
Groupe 3	13,9913
Groupe 4 (chefs d'équipe)	14,4080

<i>Indemnités</i>	
Equipe de matin	0,000
Equipe de l'après-midi	0,8727
Equipe de nuit	2,5833

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>